



Compte rendu des révisions des compte-rendus d'entretiens professionnels 2016 des contrôleurs (gestion 2015)

Les CAPN de révision des compte-rendus d'entretiens professionnels se sont tenues entre le 6 octobre et le 16 décembre 2016.

Les élu.e.s de la CGT Finances Publiques ont lu une déclaration liminaire à chaque début de CAPN.

Nous y avons dénoncé les nouvelles suppressions d'emplois subies par notre administration, la remise en cause des moyens mis à la disposition des organisations syndicales ainsi que les nouvelles règles de gestion, qui remettent en cause les droits des agent.e.s et les obligent à suivre leurs missions en cas de transfert sur la même commune.

Les réponses de l'administration sur ses sujets ont été de véritables provocations :

- ✓ Sur les suppressions d'emplois : il faudrait remercier le DG ! D'autant que la mise en place de la retenue à la source permettrait de sauvegarder 500 emplois ...
- ✓ Sur la remise en cause des droits et moyens alloués aux OS pour le dialogue social : il faut aussi faire des économies et de plus la DG allouait aux OS beaucoup plus de droits que ce qui est prévu par les textes de la Fonction Publique ;
- ✓ Sur l'obligation de suivre la mission sur une même commune : il s'agit d'éviter de laisser des agents en surnombre sur leurs anciens services (notamment en catégorie C).

Sur l'ordre du jour, la CGT rappelle sa revendication de suppression du décret 888-2010 sur l'évaluation professionnelle.

Par ailleurs, pour les B, c'est la dernière année où il est possible d'obtenir un avancement accéléré de cadencement (attribution de R1 et R2).

Dans ce cadre, nous avons demandé à la DG de récupérer l'ensemble des mois de bonification d'ancienneté non utilisés par les directions locales. En effet, la mise en place du protocole PPCR instituant un cadencement fixe pour la catégorie B dès le 1^{er} janvier 2017, ne permettra plus de distribuer ces mois.

La DG nous a répondu qu'il était impossible techniquement de faire le point sur les réserves non distribuées localement et a refusé de le faire de manière manuelle en contactant chaque direction. En conséquence, ce sont des centaines de mois qui ne serviront à personne !

La CGT rappelle son opposition à l'existence d'un recours obligatoire à l'autorité hiérarchique qui empiète sur les compétences des CAP locales. Cette année, nous avons même constaté qu'il y avait eu des distributions de mois au moment du recours hiérarchique alors que la DG s'était engagée à ne pas le faire !

Nous continuons à revendiquer un système de notation basé sur des critères objectifs permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle et établi sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux. La notation de carrière doit reposer sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

Montreuil 11/01/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Le tableau ci-dessous récapitule le bilan par grade de la campagne de recours 2016 en CAPN pour la catégorie B et le bilan des interventions réalisées par les élu.e.s CGT B :

GRADES	RÉSULTATS GLOBAUX RECOURS 2016 - CAPN				RECOURS CONFIS À LA CGT							
	Nbre de recours	Recours gagnés	Rejets partiels	Rejets totaux	Nbre de recours	%	Recours gagnés	%	Rejets partiels	%	Rejets totaux	%
C2	69	15	15	39	22	31,88%	3	20,00%	5	33,33%	14	35,90%
C1	53	12	13	28	14	26,42%	1	8,33%	2	15,38%	11	39,29%
CP	105	17	30	58	33	31,43%	4	23,53%	11	36,67%	18	31,03%
Total	227	44	58	125	69	30,40%	8	18,18%	18	31,03%	43	34,40%

La CGT a défendu 69 dossiers soit près de 30%.

Nous avons obtenu satisfaction (partiellement ou totalement) sur près de 38% des dossiers qui nous ont été confiés.

Les demandes de révision sont très souvent le reflet de la réalité des services : souffrance au travail, dégradation des conditions de travail, situation de stress voire de harcèlement.

Malheureusement, la DG n'a toujours pas pris la hauteur nécessaire pour traiter ces situations qui n'avaient pas trouvé d'issues favorables au niveau local. Elle a pris à chaque fois l'attache de la direction locale qui bien sûr n'a pas voulu se déjuger !

Dans ces conditions, de nombreux dossiers n'ont pas évolué au niveau de la CAPN.

Les problèmes de santé, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation restent autant de facteurs pénalisants pour les agents. Les élus CGT ont dénoncé, cette année, le nombre croissant de recours des militants syndicaux pour l'ensemble des 3 grades. Ce constat est significatif de la dégradation du climat social à la DGFIP notamment à l'égard des responsables syndicaux.

La situation catastrophique dans le réseau cristallise les tensions entre agents et hiérarchie. Ce phénomène est de plus en plus présent dans les recours en CAP locales et nationales, trop souvent au seul détriment des agents.

A compter de l'année prochaine, le Compte-rendu d'entretien va devenir prépondérant pour l'obtention d'un tableau d'avancement ou d'une liste d'aptitude.

En effet, la DG propose de rétablir « la manière de servir critiquable » pour ne pas inscrire un agent sur le tableau d'avancement. Cela se fera notamment à la lecture de l'appréciation générale et au travers du tableau synoptique.

Les élu.e.s B de la CGT Finances Publiques vous appellent donc à être extrêmement vigilants sur votre CREP 2017 (gestion 2016).

